L'An DEUX MIL QUATORZE, le Trois AVRIL

à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

Présents: Mmes RIBES Monique-GUILLOT Jacqueline- DOMERGUE Christine-ROUX Maryline Mrs PERRIN Raymond- CROZET Guy- GEREY Roger- GEORGES Jean François – MEILLAND René- DEJOB Xavier- CLAVARON Patrice

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : CROZET Guy

1-4-2014

OBJET: Désignation des délégués SIEL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des Elections Municipales 2014, il y a lieu d'élire le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant, chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire.

Il rappelle l'importance des actions que le SIEL peut mener pour les communes adhérentes, ainsi que le rôle qu'ont joué les délégués communaux au sein du SIEL.

Selon l'article L 5211-7 du CGCT, ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue (élection uninominale).

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

- Election du Délégué titulaire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins: 11
bulletins blancs ou nuls: 0
suffrages exprimés: 11
majorité absolue: 6

A obtenu:

- M. DEJOB Xavier: 11 voix

M. DEJOB Xavier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire

- Election du Délégué suppléant :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 11
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

A obtenu:

- Mme GUILLOT Jacqueline: 11 voix

Mme GUILLOT Jacqueline **ayant obtenu la majorité absolue est proclamée déléguée** suppléante

La présente délibération sera transmise au SIEL accompagnée des renseignements complémentaires figurant sur la fiche de liaison proposée par le SIEL.

2-5-2014

OBJET: Désignation des délégués Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des Elections Municipales 2014, il y a lieu de désigner quatre Délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR

Désigne : Mme ROUX Maryline, titulaire M. GEORGES Jean François, suppléant

> M. DEJOB Xavier, titulaire M. CLAVARON Patrice, suppléant

La présente délibération sera transmise au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde accompagnée des renseignements complémentaires figurant sur la fiche de liaison proposée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde.

3-6--2014

Objet : Désignation d'un Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I..

Après un vote,

L'assemblée a désigné

M. MEILLAND René résidant à « Grand Seigne », 42430 SAINT MARCEL D'URFE, mairie.stmarceldurfe@free.fr, tel : 04 77 62 53 67, fax : 04 77 62 54 10, comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.

Ce document sera ensuite transmis à l'AGEDI

4 - 7 -2014

Objet : Conseiller défense

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courrier de Monsieur Le Préfet de La Loire ayant pour objet est la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 11 voix POUR, la candidature de GEREY Roger, Le Bourg, 42430 Saint Marcel d'Urfé.

5 - 8 -2014

Objet : Délégué ALSH

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de l'ALSH des Pays d'Urfé ayant pour objet est la désignation de conseillers municipaux afin de représenter la commune à cette instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mmes DOMERGUE Christine et ROUX Maryline.

6 -9 -2014

Objet : Délégué Syndicat d'Initiative

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande du Syndicat d'Initiative des Pays d'Urfé ayant pour objet la désignation de conseillers municipaux afin de représenter la commune à cette instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mrs CLAVARON Patrice et MEILAND René.

7-10-2014

Objet: Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (1)

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires Nombre de votants : 11 Bulletins blancs ou nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3.66

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : PERRIN R- GEORGES JF- MEILLAND R	11	3		11

Proclame élus les membres titulaires suivants :

PERRIN R- GEORGES JF-MEILLAND R

Membres suppléants Nombre de votants : 11 Bulletins blancs ou nuls :0 Nombre de suffrages exprimés :11

Sièges à pourvoir :3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3.66

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : CROZET G-RIBES M-DOMERGUE C	11	3		11

Proclame élus les membres suppléants suivants :

CROZET G-RIBES M. - DOMERGUE C

Objet : Membres des différentes commissions communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de prévoir une répartition des tâches à accomplir en différentes commissions. Il souhaite lui-même être membre de droit de chaque commission.

Après avoir entendu la volonté de M le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit les commissions et de les répartir comme suit, étant entendu que M Perrin sera membre de droit de chacune d'entre elles :

❖ LA COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

RIBES M- ROUX M- GEORGES J F- CROZET G-

***** LA COMMISSION VOIRIE

CROZET G - MEILLAND R- CLAVARON P - GEORGES J F

❖ LA COMMISSION FLEURISSEMENT

MEILLAND R- RIBES M-ROUX M- GEORGES JF-CROZET G

***** LA COMMISSION CIMETIERE

GEREY R.- CROZET G

❖ GESTION SALLE DES FETES

GUILLOT J - GEREY R

❖ LA COMMISSION COMMUNICATION –ANIMATION-TOURISME

MEILLAND R. RIBES M- GUILLT J- DOMERGUE C- DEJOB X- CLAVARON P

❖ <u>LA COMMISSION DECHETS-RECYCLAGE</u>

MEILLAND R- CROZET G- GEORGES JF

❖ LA COMMISSION PREVENTION

CLAVARON P- GEREY R- RIBES M- DEJOB X

❖ REFERENT PLANTES INVASIVES

DEJOB X

❖ REFERENT BIBLIOTHEQUE

RIBES M

❖ REFERENTS RELAIS D'URFE

GERORGES J F- RIBES M

9-12--2014

Objet : Indemnité du maire

Vu le CGCT et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire. Compte tenu d'une population de moins de 500 habitants, il est décidé de fixer l'indemnité à 17 % de l'indice de référence 1015 de la fonction publique.

10-13-2014

Objet : Fixation de l'indemnité des adjoints

Vu le CGCT et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire. Compte tenu d'une population de moins de 500 habitants, il est décidé de fixer l'indemnité de fonction de :

M. CROZET Guy, premier adjoint et celle de Mme RIBES Monique Michel deuxième adjointe à 6.6% de l'indice de référence 1015 de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
1-4-2014 Objet: Désignation des délégués SIEL
2-5-2014 Objet: Désignation des délégués Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde
3-6-2014 Objet : Désignation d'un Délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI
4-7-2014 Objet : Conseiller défense
5- 8-2014 Objet : Délégué ALSH
6 -9 -2014 Objet : Délégué Syndicat d'Initiative
7-10-2014 Objet : Commission d'Appel d'Offres
8 -11-2014 Objet : Membres des différentes commissions communales
9-12-2014 Objet : Indemnité du maire
10-13-2014 Objet : Fixation de l'indemnité des adjoints

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
ODOJET OLIV		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS		
DOMERGUE CHRISTINE		
ROUX MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		
GEREY ROGER		